

# Paroles creuses (suite)

*Ernst Gähler*

Vice-président de la FMH,  
responsable du domaine  
Tarifs et conventions

Correspondance:  
Dr Ernst Gähler  
Gossastrasse 24  
CH-9100 Herisau

[ernst.gaehler@hin.ch](mailto:ernst.gaehler@hin.ch)

## **Dispensation directe de médicaments**

L'OFSP prévoit une baisse de la marge de distribution de 15 à 12% et le Surveillant des prix veut même la réduire à 8%. Jusqu'à présent, ni l'OFSP ni Monsieur Prix n'ont fourni d'arguments chiffrés justifiant une telle baisse. Cette réduction est arbitraire, sans fondement légal et son motif est purement politique. Elle touche principalement les médecins de premier recours exerçant dans les régions rurales où la valeur du point est basse et les conditions de travail difficiles. Là aussi, le soutien à la médecine de premier recours et à la médecine de cabinet ne reste qu'un alignement de paroles creuses.

## **Procédure EAE**

Les procédures de rétrocession sont à nouveau sur toutes les lèvres, et leurs conséquences financières sont souvent considérables pour les médecins. A cela s'ajoutent le temps que les médecins concernés doivent consacrer à ces procédures en dehors de leur activité professionnelle, et la peur d'être étiqueté comme «mouton noir». Alors que les médecins sont certainement au courant des lacunes évidentes de la statistique de santé suisse, l'article de Simon Haefeli publié à la page 1749 explicite les questions de droit quant à la preuve et la jurisprudence du Tribunal fédéral concernant les coûts induits, ce qui a été le plus contesté dans ses dernières décisions.